2007-04306/

Salle de presse

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

PATRIMOINE RELIGIEUX

Québec accorde une aide financière de 21 000 $ pour des travaux de restauration à l'église de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 15 juin 2004 – La ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, et son collègue le député du comté de Saint-Jean à l'Assemblée nationale, M. Jean-Pierre Paquin, annoncent aujourd'hui l'attribution d'une aide financière de 21 000 $ à la fabrique de Saint-Jean-l'Évangéliste afin de permettre la réalisation de certains travaux de restauration urgents à l'église de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie.

« L'église de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie a une grande valeur patrimoniale et comme tous les lieux de culte québécois, elle demeure un repère identitaire d'un intérêt inestimable. À ce titre, elle mérite qu'on assure sa sauvegarde pour nous mais également pour les générations à venir », a déclaré la ministre Beauchamp.

Construite en 1800, l'église de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie a été classée monument historique en 1951, avec le presbytère et l'ancienne maison du sacristain. Elle constitue un bel exemple d'architecture religieuse traditionnelle. Son décor intérieur a été réalisé par Quévillon et elle porte également les traces de la rébellion des Patriotes.

« Je suis très heureux de cette annonce d'aide financière et je suis certain qu'elle sera vivement appréciée car cette église est un joyau de notre patrimoine », de conclure le député de Saint-Jean à l'Assemblée nationale, M. Jean-Pierre Paquin.

Estimés à 66 000 $, les travaux permettront notamment la réfection du plancher du passage couvert, divers travaux de maçonnerie et la réparation du parvis. L'aide financière annoncée aujourd'hui provient du programme Soutien à la restauration du patrimoine religieux et est accordée en vertu d'une entente conclue entre le Ministère et la Fondation du patrimoine religieux. En 2001, l'église avait bénéficié d'une aide financière gouvernementale de 300 000 $ pour des travaux de réfection à la toiture.

Source :

Guy Côté
Direction générale des Communications
Tél. : (418) 380-2363, poste 7255

Information :

Isabelle Melançon
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de la Culture et des Communications

Tél. : (418) 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007